

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 8 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER (proc de M ALLAMEL), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS (proc de K ESSAYAR), C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, P MAISONNEUVE, JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD (proc de S GENEST), G FANGIER, C WIOT (proc de S REYNIER), J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON (proc de B SOUCHE), A ROUSSET, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 40
Procurations : 7
Votants : 47
Absents : 5

Secrétaire de séance : Françoise CHASSON

Absents : E ROCHE, J LAFFONT, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER et A CHARROUD

En présence des suppléants non votants : JP MARRON et O BOISSIN.

Date de convocation : 2/11/2022

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 - Saint-Etienne-de Fontbellon - Travaux de voirie communale - programme 2022.

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie Saint-Etienne-de-Fontbellon relatif aux travaux de voirie communale ;
Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date du 18 octobre 2022 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne les travaux de voirie communale - programme 2022 : place de l'ancienne école, chemin des Juillets (haut), chemin des Juillets (bas), chemin de la Fare, traverse des Rimbeaux ainsi que certaines autres voies.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 44 244 € soit 40,78 % du montant HT du projet estimé à 108 488 €, le reste étant financé par le Département et, à hauteur de 40,78 %, par la commune.

Ces 44 244 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune Saint-Etienne-de-Fontbellon de 212 423 € dont le solde disponible avant ce dossier est de 142 677,90 € (le solde sur l'enveloppe de la commune s'établit ensuite à 98 433,90€).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'attribuer un fonds de concours de 44 244 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la mairie Saint-Etienne-de-Fontbellon pour financer les travaux de voirie - programme 2022 ;
- De dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune Saint-Etienne-de-Fontbellon, initialement de 212 423 €, sur le compte 2041412, amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 9 novembre 2022
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20221108-DEL08112022-11-DE
Date de télétransmission : 10/11/2022
Date de réception préfecture : 10/11/2022